

CONSEIL MUNICIPAL 23 Mars 2021 à 14 heures

COMPTE RENDU Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 10

Nombre de procuration : 4

Absent(s): 1

Présents : GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc, ORAND Marie-Claude, GERY Mayeul, MAZALAIGUE Joël, TARPIN Nicole, Absents ayant donné procuration : QUOILIN Manon à GERY Mayeul, BINET Jean-Baptiste à ORAND Jean-Luc, LEPINAY Pascal à TARPIN Nicole, GONTRAN Sandra à GRANON Jonathan Absent : VERNAY Thomas

Secrétaire de séance : Jonathan GRANON

CONSEIL MUNICIPAL 23 Mars 2021 à partir de 17 heures 30

COMPTE RENDU Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de votants : 8

Nombre de procuration : 3

Absent(s): 3

Présents : GRANON Jonathan, ORAND Jean-Luc, ORAND Marie-Claude, GERY Mayeul, MAZALAIGUE Joël, TARPIN Nicole, Absents ayant donné procuration : BINET Jean-Baptiste à ORAND Jean-Luc, LEPINAY Pascal à TARPIN Nicole, GONTRAN Sandra à GRANON Jonathan Absent : VERNAY Thomas, GERY Mayeul, QUOILIN Manon

Secrétaire de séance : Jonathan GRANON

0 Approbation du procès-verbal des délibérations du 12 février 2021

Signature du registre des délibérations du conseil municipal du 12 février 2021.

1 Aménagement de ralentisseurs sur la traverse de Glandage (le château) et Grimone

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'étude réalisée par le bureau d'étude de la Zone Centre du Conseil Départemental.

La réalisation de cette étude doit permettre de diminuer la vitesse et la limiter à 30 km par heure dans la traversée du village de Glandage et du hameau de Grimone.

Le cout des travaux pour le hameau de Grimone, s'élève à 3 960.00 € H.T ou 4 752.00 € TTC.

Le cout des travaux pour le village, s'élève à 9 040.00 € H.T ou 10 148.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet, charge Madame le Maire de gérer ce dossier et d'obtenir les subventions les plus élevées possible du Conseil départemental de la Drome et du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

0 abstention
10 pour
0 contre

2 Redevance occupation domaine public d'orange pour l'année 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de calculer la redevance annuelle 2021 concernant les kilomètres souterrains et aériens de télécommunication,

A notre demande, les services d'Orange ont fait parvenir l'état du patrimoine total au 31/12/2020 servant au calcul de la redevance 2019, ainsi que les tarifs de base,

Patrimoine total hors emprise du domaine autoroutier :

1/ Artère aérienne en km : 5.770

2/ Artère souterraine en km : 0.569

Tarifs de base :

1/ 40 € le km d'artères aériennes

2/ 30 € le km d'artères souterraines

A multiplier par le coefficient d'actualisation 1.37539 pour l'année 2021.

Calcul :

$(5.770 \times 40 \times 1.37539) + (0.569 \times 30 \times 1.37539) = 340.91 \text{ €}$

La redevance RODP 2021, patrimoine au 31/12/2020 pour la commune de GLANDAGE 26410 est arrêté à un montant de 341.00€ (trois cent quarante-et-un euro)

Le titre de recette sera adressé à : ORANGE CSPCF - Comptabilité Fournisseurs - TSA 28106 - 76721 ROUEN Cédex - N° SIRET : 380 129 866 27454.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, charge et donne signature à Madame le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

0 abstention
10 pour
0 contre

3 Vote des comptes administratifs de l'année 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Marie Claude Orand, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Marie Claude Orand, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou	DEPENSES ou	RECETTES ou
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Resultats reportés		17 973,65		17 688,02	0,00	35 661,67
Opérations de l'exercice	190 642,37	226 032,93	129 878,35	168 370,71	320 520,72	394 403,64
TOTAUX	190 642,37	244 006,58	129 878,35	186 058,73	320 520,72	430 065,31
Résultats de clôture	0,00	53 364,21	0,00	56 180,38		109 544,59
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	190 642,37	244 006,58	129 878,35	186 058,73	320 520,72	430 065,31
RESULTATS DEFINITIFS		53 364,21		56 180,38		109 544,59
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE : Service des EAUX						
Resultats reportés	6 672,98			89 299,22	6 672,98	89 299,22
Opérations de l'exercice	55 294,56	41 962,60	36 961,70	67 026,03	92 256,26	108 988,63
TOTAUX	61 967,54	41 962,60	36 961,70	156 325,25	98 929,24	198 287,85
Résultats de clôture	0,00	-20 004,94	0,00	119 363,55		99 358,61
Restes à réaliser	0,00	0,00	6 189,13	0,00	6 189,13	0,00
TOTAUX CUMULES	61 967,54	41 962,60	43 150,83	156 325,25	105 118,37	198 287,85
RESULTATS DEFINITIFS		-20 004,94		113 174,42		93 169,48
COMPTE ADMINISTRATIF : Régie des transports						
Resultats reportés		24 765,73		0,00	0,00	24 765,73
Opérations de l'exercice	12 423,25	15 070,36	0,00	0,00	12 423,25	15 070,36
TOTAUX	12 423,25	39 836,09	0,00	0,00	12 423,25	39 836,09
Résultats de clôture	0,00	27 412,84	0,00	0,00		27 412,84
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	12 423,25	39 836,09	0,00	0,00	12 423,25	39 836,09
RESULTATS DEFINITIFS		27 412,84		0,00		27 412,84

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A 17 heures 20 minutes, GERY Mayeul quitte la séance du conseil municipal, QUOLIN Manon n'est plus représentée.

Madame Le Maire se retire de la salle du Conseil Municipal au moment des votes des comptes administratifs 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

0 abstention

9 pour (Compte administratif Principal 2020) – 7 pour (Compte administratif du Service Eau et Assainissement) – 9 pour (Compte administratif Régie des Transports)

0 contre

4 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021,

« En vertu de l'article 16 de la Loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la TH résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal qui est de 13,84 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15,51 % ; soit (13,84 % + 15,51 %) »

Les taux votés pour la commune de Glandage sont les suivants :

TFPB : (13,84 % + 15,51 %) soit 29,35 %

TFPNB : 30,03 %

Le Conseil Municipal charge et donne signature à Monsieur le Maire pour gérer ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

0 abstention

8 pour

0 contre

5 Votes du budget primitif 2021

Madame le Maire présente le budget primitif 2021 de façon détaillée.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art.7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982),

Précise que le budget de l'exercice 2021 a été établi en conformité avec la nomenclature M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget primitif de la Commune de GLANDAGE de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

- En fonctionnement : 306 541.09 €
- En Investissement : 243 564.80 €

0 abstention

8 pour

0 contre

6 Votes du budget Eau et Assainissement 2021

Madame le Maire présente le budget Eau et Assainissement 2021 et précise que le budget Eau et Assainissement a été établi en conformité avec la nomenclature M49.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget Eau et Assainissement de la Commune de GLANDAGE de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

- En exploitation : 78 341.00 €
- En Investissement : 613 944.37 €

0 abstention

8 pour

0 contre

7 Votes du budget Régie des transports 2021

Madame le Maire présente le budget Régie des Transports 2021 et précise que ce budget a été établi en conformité avec la nomenclature M43. 3 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le budget Eau et Assainissement de la Commune de GLANDAGE de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

- En fonctionnement : 44 412.84 €

0 abstention

10 pour

0 contre